

# COMMUNE d'OETING

## PROCES-VERBAL

Séance du 30 mars 2023 à 19 h 30  
Convocation du 24 mars 2023  
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

## ORDRE DU JOUR

### Nombre de conseillers :

En exercice.....23  
Présents .....17  
Procurations .....2  
Excusés .....2  
Absents .....2

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, SCHIFFER Isabelle, FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, DANN Daniel, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick.

Procurations : MM. KOMAC Geoffroy (procuration à BOSLE Emilie) et GIGLIA Emmanuel (procuration à DANN Daniel).

Excusés : MM. LOMBARDI Mario et SCHAEFFER Yves

Absents : MM. ZUSCHROTT Franz et SCHLUPP Loïc

Mme MULLER Christiane est nommée secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2022

**POINT N°1** – Compte de gestion 2022

**POINT N°2** – Compte administratif 2022

**POINT N°3** – Affectation du résultat 2022

**POINT N°4** – Vote des taux des impôts locaux

**POINT N°5** – Budget primitif 2023

**POINT N°6** – Subventions aux associations locales et organismes extérieurs 2023

**POINT N°7** – Convention de recouvrement des produits locaux à conclure avec la DGFIP

**POINT N°8** – Souscription d'un forfait annuel avec la SACEM

**POINT N°9** – Modificatif des tarifs CLSH

**POINT N°10** – Demande de subventions – Construction d'un terrain de tennis couvert, de deux terrains extérieurs et d'un club house – mise à jour à la réception de l'Avant-Projet Définitif (APD)

**POINT N°11** – Participation à la rénovation des peintures intérieures de l'église

**POINT N°12** – Bail à conclure rue de Bousbach

### **Divers**

- Compte rendu sur l'avancement des chantiers et les travaux en régie
- Compte rendu sur la vie scolaire, périscolaire et communale

**Annexe – Droits de préemption et informations diverses**

M. Franz ZUSCHROTT arrive en séance au point n° 4

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le/la secrétaire de séance. Il propose Mme MULLER Christiane.

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité**

---

**Approbation** du PV de la séance du 14 décembre 2022

✓ **Observations : néant**

**Décision :** Le procès-verbal du 14 décembre 2022 est adopté  
**par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstention(s)**  
(Mme Christiane MULLER et M. Daniel DANN)

---

**POINT N°1** – Compte de gestion 2022

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Mme NEUMAYER, Adjointe au Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;  
Après en avoir délibéré,

**Décide :**

**par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions**

(MM. et Mmes DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel)

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**POINT N°2** – Compte administratif 2022

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Chaque conseiller a été destinataire de la maquette officielle du Compte Administratif 2022 de la commune dans le même temps que la convocation au présent conseil par voie dématérialisée.

En section de fonctionnement :

DEPENSES	1 129 491,02 euros
RECETTES	2 068 578,87 euros
REPORT N-1	+ 797 175,88 euros
RESULTAT DE LA SECTION	+ 1 736 263,73 euros

En section d'investissement :

	REALISATIONS	RAR
DEPENSES	745 107,07 euros	143 537,08 euros
RECETTES	113 628,16 euros	
REPORT N-1	+ 2 731 012,31 euros	
RESULTAT DE LA SECTION	+ 2 099 533,40 euros	

Considérant que le Maire doit se retirer durant le vote.

Le Conseil Municipal présidé par Mme Laurence NEUMAYER, 1<sup>ière</sup> adjointe au Maire,  
Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;  
Après en avoir délibéré ;

**Décide :**

**par 14 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions**

(MM. et Mmes DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel)

D'arrêter le compte administratif 2022.

### **POINT N°3** – Affectation du résultat 2022

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Le résultat de fonctionnement s'élève à + 1 736 263,73 euros.

Le résultat d'investissement s'élève à + 2 099 533,40 euros.

Le Conseil Municipal présidé par Mme Laurence NEUMAYER, 1<sup>ière</sup> adjointe au Maire,  
Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;  
Après en avoir délibéré ;

**Décide :**

**Par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions**

(MM. et Mmes DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel)

1° D'affecter le résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte R002 ;

2° D'affecter le résultat d'investissement en recettes d'investissement au compte R001.

### **POINT N°4** – Vote des taux des impôts locaux

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances qui présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les élus ne souhaitant pas augmenter la pression fiscale, M. le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

### **Décide à l'unanimité**

1° de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 18,08 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32,07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 55,58 %

2° de charger M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **POINT N°5 – Budget Primitif 2023**

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

En section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES
Prévisions 2023	3 666 771,73 euros	1 930 508,00 euros
Report 2022		1 736 263,73 euros
<b>TOTAL</b>	<b>3 666 771,73 euros</b>	<b>3 666 771,73 euros</b>

En section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Prévisions 2023	4 030 325,62 euros	2 074 329,30 euros
Report 2022		2 099 533,40 euros
Restes à réaliser 2022	143 537,08 euros	
<b>TOTAL</b>	<b>4 173 862,70 euros</b>	<b>4 173 862,70 euros</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

### **Décide :**

**Par 17 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention**

(MM. et Mmes DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel)

D'approuver le budget primitif 2023 tel que proposé ci-dessus.

## POINT N°6 – Subventions aux associations locales et organismes extérieurs 2023

M. le Maire donne la parole à Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des Associations.

N°	Association	Localisation	Type	2023	
				Demandes	Versements
1	AEPO	OETING	Fonctionnement	400	400
2	ACVG	OETING	Fonctionnement	500	500
3	ASC OETING (foot)	OETING	Fonctionnement	5000	4000
4	Bric'Oeting	OETING	Fonctionnement	600	500
5	Chorale Les Amis	OETING	Fonctionnement	600	500
6	Club d'Utilisation d'Oeting (CUO)	OETING	Fonctionnement	3000	2500
7	GAO	OETING	Fonctionnement	1500	1500
8	Gym Club Oeting	OETING	Fonctionnement	200	200
9	L'Atelier de français	OETING	Fonctionnement	500	400
10	L'Oeting-Sel	OETING	Fonctionnement	500	400
11	Tennis Club Oeting	OETING	Fonctionnement	1900	1900
12	La Prévention Routière	METZ	Fonctionnement		50
13	Ass. Espoir des sclérosés en plaques	FREYMING	Fonctionnement		100
			<b>TOTAL</b>	<b>14 700,00 €</b>	<b>12 950,00 €</b>

M. Didier FROEHLINGER, en sa qualité de président de l'AEPO, sort de la salle.

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subventions ;

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 14 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

**Décide :**

**Par 19 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

(Mme Laurence NEUMAYER)

D'attribuer les subventions précitées.

## POINT N°7 – Convention de recouvrement des produits locaux à conclure avec la DGFIP

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances, qui expose à l'assemblée le rapport suivant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 1617-24 relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

**VU** l'instruction codificatrice n° 11-022 MO du 16 décembre 2011 abrogée et remplacée par l'Instruction BOFIP-GCP-21-0043 du 23 décembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces ;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

A cet effet, il convient de signer une convention de recouvrement des produits locaux avec la DGFIP.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances,

Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé ;

### **Décide à l'unanimité**

D'autoriser le Maire à signer la convention de recouvrement des produits locaux avec la DGFIP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

---

Mme BOSLE Emilie : n'est-ce pas déjà le cas ? et pour quels produits locaux ?

M. le Maire demande à Mme MULLER Cathy, agent chargé des finances de répondre sur ce point.

Mme MULLER Cathy : oui, en partie pour prévenir le risque de recouvrement de créances en s'engageant à effectuer les poursuites si nécessaire. La nouveauté consiste en ce que la DGFIP nous demande, par cette convention, d'encoder d'une certaine façon fournisseurs et « clients » pour que les éventuelles procédures soient plus faciles à engager. Il s'agit de produits de recettes comme un bail. Je tiens à préciser que la commune d'Oeting n'a pas de créances à recouvrer.

### **POINT N°8** – Souscription d'un forfait annuel avec la SACEM

M. le Maire donne la parole à Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des Associations.

La Commune souhaite bénéficier d'un forfait proposé par la SACEM.

Pour cela, la SACEM demande une délibération pour accorder le forfait et aussi l'adhésion à l'AMF.

- Sachant que la SACEM et l'AMF ont signé un protocole d'accord simplifiant les usages de la musique et que ces modalités pour les communes de moins de 5 000 habitants, la commune entend bénéficier de conditions particulières pour l'organisation de ses fêtes locales,

- Sachant que la commune est adhérente de l'AMF, M. le Maire demande aux conseillers qu'il soit autorisé à souscrire au forfait annuel adapté proposé par la SACEM pour s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des Associations;

Après en avoir délibéré ;

### **Décide à l'unanimité**

1° d'autoriser M. le Maire à souscrire un forfait annuel auprès de la SACEM afin de s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune ;

2° d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

---

Mme SPINDLER Annette : cela ne concerne que les fêtes patriotiques et le repas des seniors et pas ce que font les associations. Le forfait est d'à peu près 140 € par an.

Mme THILLEMENT Céline : il existe d'autres forfaits pour élargir les droits SACEM où la municipalité a droit à 5 manifestations dans l'année.

Mme SPINDLER Annette : les associations ne peuvent pas entrer dans ce mode de forfait.

Mme THILLEMENT Céline : Il y a des forfaits qui incluent les associations. Mon mari qui est président du GAO a fait des recherches. Un forfait comprend 5 manifestations comme la fête de Noël, la fête patronale et 3 autres possible.

Mme SPINDLER Annette : pour des manifestations organisées par une association. C'est celui qui organise la manifestation qui doit s'acquitter des droits SACEM.

M. DANN Daniel : qu'en est-il pour les écoles ?

Mme SPINDLER Annette : dans ce forfait-là, non puisqu'il faut être adhérent à l'AMF.

Mme BOSLE Emilie : dans la mesure où les écoles sont rattachées à la commune, est-ce que ça ne fait pas partie du champ d'application ?

Mme SPINDLER Annette : non, je me suis renseignée.

## **POINT N°9** – Modificatif des tarifs CLSH

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

Mme NEUMAYER donne les explications suivantes : les tarifs périscolaires ont été revus en novembre 2022 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Afin de permettre à tous les enfants de bénéficier des services périscolaires et Centre de Loisirs, nous avons été amenés à revoir les tarifs. En remplacement des 4 tranches tarifaires précédemment appliquées, nous proposons à présent un tableau à 7 tranches, qui permet une évolution plus progressive des tarifs.

**TARIFS PERISCOLAIRES CLSH 2023**

Tarifs arrondis	OETING			HORS OETING		
	CLSH / h	CLSH 9h journée avec repas	CLSH 5 jours semaine avec repas	CLSH / h	CLSH 9h journée avec repas	CLSH 5 jours semaine avec repas
Tranches de QF						
1 à 500	0,90 €	9,00 €	45,00 €	1,22 €	12,50 €	62,50 €
501 à 800	1,03 €	10,50 €	52,50 €	1,39 €	14,50 €	72,50 €
801 à 1000	1,23 €	12,50 €	62,50 €	1,66 €	17,50 €	87,50 €
1001 à 1200	1,43 €	14,50 €	72,50 €	1,93 €	20,50 €	102,50 €
1201 à 1500	1,56 €	16,00 €	80,00 €	2,10 €	22,50 €	112,50 €
1501 à 2000	1,69 €	17,50 €	87,50 €	2,28 €	24,50 €	122,50 €
2001 à 9999	1,89 €	19,50 €	97,50 €	2,55 €	27,50 €	137,50 €
ND	1,89 €	19,50 €	97,50 €	2,55 €	27,50 €	137,50 €

Vu l'exposé ;  
Le Conseil Municipal

### **Décide à l'unanimité**

De fixer les tarifs de l'accueil périscolaire CLSH comme ci-dessus

Mme BOSLE Emilie : quels étaient précédemment les tarifs ?

Mme NEUMAYER Laurence : je n'ai pas noté les tarifs mais cela fait une différence très nette pour les familles surtout pour celles qui sont en-dessous des 2000 de coefficient familial. Nous avons 3 tranches où les familles à bas revenus et moyens revenus payaient la même chose. Nous avons voulu vraiment scinder.

Le Maire : avez-vous chiffré le surcoût occasionné pour la commune ?

Mme NEUMAYER Laurence : non, je n'ai pas chiffré. Oui, la commune finance la différence.

**POINT N°10** – Demande de subventions – Construction d'un terrain de tennis couvert, de deux terrains extérieurs et d'un club house – mise à jour à la réception de l'Avant-Projet Définitif (APD)

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

La commune souhaite construire un court de tennis couvert avec deux terrains extérieurs et un club house attenant. Elle pourra ainsi fournir au tennis Club Oeting les équipements nécessaires pour assurer des compétitions, ce qui lui fait défaut depuis le rattachement de l'ancien terrain extérieur à l'école. Cette opération est au croisement de plusieurs enjeux d'intérêt public qui s'étendent au-delà du périmètre communal, le sport favorisant la bonne santé, la cohésion, l'insertion. C'est un élément notamment intéressant au regard de la proximité du site avec le quartier prioritaire « la cité » de Behren Les Forbach. La commune a fait appel à MATEC en tant qu'AMO pour élaborer le programme de travaux ayant servi de base au recrutement de la MOE. L'atelier A4 a depuis été recruté pour assurer cette mission et a rendu dernièrement un APD servant de base à l'élaboration du plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Tableau de financement prévisionnel de l'opération totale (en € HT, base APD) :

<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Ressources</u></b>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
Géomètre	1 530,00 €	ETAT DETR DSIL	34,0%	600 000,00 €
MOE 9,82% +OPC 10 800 € HT	166 790,70 €	CD57 AMBITION	20,9%	368 684,00 €
TRAVAUX (APD)	1 588 500,00 €	REGION	11,3%	200 000,00 €
CT + SPS	8 548,28 €	Fonds de concours (CAFPF)	5,7%	100 000,00 €
		ANS 5000 équipements	7,3%	128 000,00 €
		Reste à charge	20,9%	368 684,98 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>1 765 368,98 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 765 368,98 €</b>

Tableau de financement prévisionnel de l'opération concernant Construction d'un terrain de tennis couvert et de deux terrains extérieurs avec des accès automatisés (en € HT, base APD) :

<u>Dépenses</u>		<u>Ressources</u>		
<i>Intitulé</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Intitulé</i>	<i>%</i>	<i>Montant en € HT</i>
TRAVAUX (APD) - Courts extérieurs	332 685,18 €	ETAT DETR DSIL	12,5%	41 663,00 €
		CD57 AMBITION	12,0%	40 000,00 €
		REGION	11,3%	37 690,00 €
		Fonds de concours (CAFPF)	5,7%	18 845,00 €
		ANS 5000 équipements	38,5%	128 000,00 €
		Reste à charge	20,0%	66 487,18 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>332 685,18 €</b>	<b>TOTAL en € HT</b>	<b>100,0%</b>	<b>332 685,18 €</b>

Ce tableau sert notamment à la sollicitation de l'ANS qui ne retient pas toutes les dépenses du projet.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé,  
Après en avoir délibéré ;

**Décide :**

**Par 17 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention**

(MM. et Mmes DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel)

1° d'approuver le projet dont le descriptif et les plans de financement figurent ci-dessus,

2° d'autoriser le Maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés aux plans de financement ci-dessus,

3° d'autoriser le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans les plans de financement,

4° d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

Mme THILLEMENT Céline : nous n'avons toujours pas vu l'APD, nous parlons de quelque chose que nous n'avons pas vu, nous ne savons pas à quoi ça va ressembler !!! Je me demande si un jour nous pourrions disposer de l'APD !

Le Maire : nous avons fait une commission des finances le 14 mars dernier qui était ouverte à tout le monde où nous avons présenté l'APD. Je ne sais plus si vous étiez là ou pas.

Mme KIEFFER Annick : moi j'y étais mais aucun plan n'a été présenté. Nous n'avons pas parlé de ce projet plus que ça.

Le Maire : vous parlez des plans ?

Mme THILLEMENT Céline : mais oui. Quand les avez-vous présentés ? le dernier et seul que nous avons vu date d'il y a une année ! Vous nous disiez à l'époque que ce projet ne coûterait pas plus de 1 million d'Euros. Aujourd'hui, nous sommes à 2 millions ! Nous aimerions savoir ce qui a changé.

Le Maire : les plans sont là, disponibles. Ce sont les mêmes que l'APS.

Mme NEUMAYER : rien n'a changé. Ce sont les coûts des matières premières et des matériaux qui ont flambé.

Le Maire : si nous avions construit votre salle comme vous vouliez, elle serait maintenant à 10 millions d'Euros !

Mme THILLEMENT Céline : non, non, notre projet était ficelé. Les subventions étaient actées.

Le Maire : non, vous n'en étiez qu'à l'APS. Je peux vous sortir le projet. Il n'y a pas eu d'APD. L'architecte n'avait travaillé que sur l'APS.

Mme THILLEMENT Céline : nous en étions à l'APD puisque les subventions étaient notifiées et que l'APD est nécessaire à ce stade. Elles étaient actées.

Mme KIEFFER Annick : pour l'instant aucune subvention ne vous a été notifiée ?

Le Maire : non effectivement, elles sont en cours. Et puis nous n'avons toujours pas lancé l'appel d'offres.

Mme KIEFFER Annick : moi, je vous parle d'aujourd'hui. Vous avez programmé un reste à charge de 400 000 Euros. A partir de quel moment, vous allez pouvoir dire « Stop », on arrête là si les subventions que vous budgétisez ne vous sont pas accordées ?

Le Maire : quand nous aurons fait les appels d'offres, pas avant. Quand nous aurons vu ce que les entreprises vont nous faire comme prix.

Mme KIEFFER Annick : vous, en votre qualité de maire ou celle de vos adjoints, vous pouvez bien vous rendre compte que c'est trop !

Le Maire : quoi qu'il arrive, demain, nous pouvons dire « on arrête tout ». Ça n'engage que le Conseil Municipal, pas moi, puisque c'est lui qui autorise. Je ne suis que le représentant du conseil municipal. Demain, quand nous lancerons les appels d'offres, nous verrons ce que cela donne. Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui. C'est comme, si aujourd'hui, nous lancions la salle, nous aurions vu ce que les appels d'offres auraient donné. Et nous aurions été dans le même cas qu'aujourd'hui. En 2019, l'APS a été signé et en 2020, nous avons arrêté le projet en juin 2020.

Mme KIEFFER Annick : avant 2020, nous n'étions pas dans la même configuration ! Il n'y avait pas le COVID. Mais là vous budgétisez une salle à 2 millions d'Euros pour une seule association !

Le Maire : avant vous auriez budgétisé une salle des fêtes pour une seule association. Il n'y avait rien, on ne pouvait pas jouer au foot dedans. Je peux sortir les plans, c'était une salle de spectacles.

Mme NEUMAYER Laurence : pour le prix de la salle prévue, 2,8 millions je crois, nous aurons des tennis couverts, la salle actuelle qui va être réhabilitée, des panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles,...

Mme KIEFFER Annick : oui, 300 000 Euros pour la réhabilitation de l'actuelle salle, c'est une grande mascarade !

Mme NEUMAYER Laurence : nous allons voir si ça peut se faire !

Mme KIEFFER Annick : là aussi, pas de devis présenté. Nous n'avons rien sous la main ! Vous décidez des choses où il n'y a rien en amont ! Cela reste compliqué pour nous de comprendre !

Le Maire : trouvez-moi une association sur Oeting qui aurait tenu plus de 30 ans sans pouvoir joué un seul championnat à domicile ! Parce-que moi, tous les ans je vais quémander à Behren, à Hombourg-Haut pour qu'ils puissent jouer leurs championnats ! C'est une association de pratiquement 100 joueurs qui n'existerait plus sur Oeting.

Mme KIEFFER Annick : vous êtes en train de dire que, c'est parce-que ils ont besoin de cours de tennis pour faire des matches que nous leur faisons une salle à 2 millions !

Le Maire : oui c'est ça.

Mme NEUMAYER Laurence : on ne fait pas que ça. On fait la salle plus l'éclairage public avec tout le budget que nous avons et plein d'autres choses.

Mme KIEFFER Annick : oui mais alors il faut montrer.

Le Maire : nous assumons. Pour l'instant, nous sommes sur le tennis puisque c'est notre projet phare qui figurait sur notre profession de foi.

M. DANN Daniel : y a-t-il une estimation de faite pour la réhabilitation de l'actuelle salle de tennis ?

Mme NEUMAYER Laurence : non, il faut faire des études pour tout ça.

Le Maire : des esquisses ont été réalisées mais nous n'avons pas encore d'estimation de prix. Rien n'est définitif ni officiel.

Mme THILLEMENT Céline : donc les 300 000 Euros, c'est du vent ! Ça peut être 600 000 comme 700 000 Euros ou même 1 million !

Le Maire et Mme NEUMAYER : oui, on peut le dire. Enfin, tout dépend la fluctuation du marché. Qui aurait pu prédire toutes ces augmentations ? On ne peut pas s'arrêter de faire des projets sinon on ne fait plus rien.

Mme KIEFFER Annick : je continue à dire que si vous étiez tellement persuadés pour votre projet de tennis, vous ne reproduiriez pas les mêmes erreurs que vous reprochez à l'ancienne équipe.

Le Maire : où fait-on les mêmes erreurs ? non, on ne les fait pas.

Mme KIEFFER Annick : vous avez toujours dit qu'il faut interroger la population, leur demander ce qu'ils en pensent. La moitié de la population d'Oeting ne sait pas que vous faites ce tennis !

Le Maire : c'était dans notre profession de foi !

Mme KIEFFER Annick : oui, mais à 1 million ! pas à 2 ! Si vous étiez tellement sûrs que les Oetingeois sont d'accord pour un tennis à 2 millions, vous les interrogeriez.

Mme THILLEMENT Céline : Certes, vous avez été élus mais le taux de participation était tellement bas que je ne suis pas sûre que vous soyez représentatifs d'Oeting.

Le Maire : nous vous avons écrasés à mort ! même s'il n'y a eu que 20% de votants.

Mme THILLEMENT Céline : vous avez été élus, nous ne contestons pas. Mais par rapport au nombre de gens qui se sont déplacés, je ne crois pas que cela soit représentatif de ce que les Oetingeois veulent ou ne veulent pas.

Un gros brouhaha s'ensuit.

Mme KIEFFER Annick : voilà, si vous êtes si sûrs il ne faudrait pas avoir peur de....

Le Maire : nous n'avons pas peur. Nous allons communiquer là-dessus mais nous ne changerons pas d'opinion.

Mme KIEFFER Annick : quand il m'est dit qu'une salle communale ne ramènerait pas d'argent, un tennis n'en ramène pas non plus !

Le Maire : oui, les loisirs comme le social ne rapportent pas d'argent.

M. DANN Daniel : le dossier de demandes de subventions monté par MATEC me semble très ambitieux !

Le Maire : en même temps c'est leur métier !

Mme KIEFFER Annick : donc, si le projet dépasse les 1 million d'Euros, on pourra peut-être temporiser ?

Le Maire : je ne peux pas dire.

Mme KIEFFER Annick : vous avez été honnêtes en nous informant que l'argent est là puisque l'ancienne municipalité avait contracté un emprunt pour la salle. Mais il ne faudrait pas tout mettre dans le tennis !

Mme THILLEMENT Céline : il y a d'autres projets très intéressants.

Le Maire : oui, on ne peut pas tout dénigré. Aujourd'hui, nous n'aurions pas obtenu le taux d'emprunt négocié à l'époque.

## **POINT N°11** – Participation à la rénovation des peintures intérieures de l'église

Le Conseil de Fabrique, représenté par son Président, M. SCHUH Roland, sollicite l'aide de la Commune pour des travaux de rénovation des peintures intérieures de l'église.

Ces travaux seraient réalisés courant 2023.

Un devis des peintures KLING est pressenti pour un montant de 57 189,08 € TTC.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vu l'exposé ;

### **Décide à l'unanimité**

D'accepter la participation financière pour travaux de rénovation des peintures intérieures de l'église pour la somme de 47 657,57 € du Conseil de Fabrique.

### **POINT N°12** – Bail à conclure rue de Bousbach

M. et Mme BENKER Abdelmassad sont propriétaires du bien bâti sis 52 rue de Bousbach. Ils occupent un garage, propriété de la Commune de Oeting, mitoyen de leur bien.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'exposé ;

### **Décide à l'unanimité**

1° de louer à M. et Mme BENKER Abdelmassad, ou par tout autre personne mandatée par eux, le bien bâti (garage) cadastré en Section 1 n° 203 d'une superficie de 9m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 10 € /mois ;

2° d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir.

---

Mme BOSLE Emilie : comment a été fixé le prix du loyer ?

Le Maire : en concertation avec le pétitionnaire. La moitié du garage est propriété de la commune et l'autre la sienne.

### **Divers**

- Comptes rendus :

M. le Maire expose :

○ Dans sa séance du 24 mai 2022, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes du Groupement de commande « entretien locaux » uniquement pour le lot 2 (vitrierie) de l'appel d'offres considéré et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces y afférente.

Par courriel du 27 décembre 2022, la CAFPF nous informe que c'est la société « AF PROPLETE SERVICES » sises 4 rue des Artisans à 57245 MECLEUVES qui a obtenu le marché considéré.

- Par courriel du 16 mars 2023, la Sous-préfecture nous informe :
- de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'extension du système de vidéo protection pour la somme de 12 789 € au taux de 50%,
  - de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour l'aire de jeux de l'école maternelle pour la somme de 7 824 € au taux de 50%.

- Signature le 15 mars 2023 d'un Marché de vente d'Electricité avec ENGIE pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

M. le Maire invite M. Didier FROEHLINGER, Adjoint chargé des Services techniques, à présenter ce point.

- **sur le dossier des travaux partie haute et partie basse de la rue de Gaubiving**

- **Partie haute**

- Quelques plantations ont été mises en place. Le trèfle va bientôt être semé.
- les abris-bus seront mis en place par la CAFPF.

- **Partie basse**

- Nous avons signé une convention avec le département pour pouvoir commencer les travaux qui sont prévus à partir du mois de mai. Il s'agira des trottoirs dans la continuité de ceux de la partie haute pour rejoindre la rue de Sarreguemines. Il n'y aura pas de passages piétons puisque le département voulait un aménagement avec des feux sur la rue de Sarreguemines. La pose de revêtement (macadam) sera effectuée dès que nous en donnerons l'autorisation.

- **Divers**

- Réception de devis pour des travaux que les impasses Bel Air et de de la Tour. Une partie va certainement être comprise dans le ZAN (Zéro Artificialisation Naturelle) je n'ai pas tout compris voir avec Didier1h05
- Le revêtement de l'impasse des cerisiers est prévu
- Un devis pour végétaliser une partie de la cour de l'école élémentaire a été fait
- Un devis a été fait pour le projet de réfection du faux plafond avec isolation.
- Un désembouage de l'école maternelle eu du stade de foot a été fait
- BP Toiture est intervenu suite à des infiltrations pour la réfection d'une partie du toit de l'ancien dépôt d'incendie

M. le Maire invite M. Mario SOTGIU, Conseiller délégué chargé des Services techniques, à présenter ce point.

- **sur l'avancement des travaux en régie**

- Installations des mannequins piétons par les agents du service technique
- Démontage des buts et essaie de les redresser
- Nous étudions une solution pour éviter que les sangliers ne viennent détériorer le terrain de foot
- Samedi 13 mai, nous prévoyons un nettoyage de printemps de 10 h00 à midi en collaboration avec les écoles. Bien sûr, les élus sont conviés à participer
- La décoration de Pâques a été mise en place

- **sur la vie scolaire et périscolaire**

M. le Maire invite Mme Annette SPINDLER, Adjointe en charge des Affaires Scolaires et Périscolaires, à présenter ce point.

- ☛ **Compte rendu du conseil de l'école élémentaire du 27 mars 2023**

Les évaluations nationales des CP ont eu lieu fin janvier 2023 et sont correctes. Rien à signaler des instituteurs au sujet de leur classe.

Mauvaise nouvelle :

☛ En date du 14 Février dernier, un courrier du Directeur académique de l'Education Nationale de la Moselle, monsieur Olivier COTTET, nous a informé de **la fermeture d'une classe à l'école élémentaire** pour la prochaine rentrée scolaire 2023/2024. La prévision de cette fermeture est due à la faiblesse des effectifs prévisionnels attendus à la rentrée prochaine. 119 élèves sont prévus pour des classes de 24 élèves.

Comparaison des effectifs qui peuvent encore changer jusqu'à la prochaine rentrée :

	<b>2022/2023</b>	<b>2023/2024</b>
CP	18	20/22
CE1	27	18
CE2	23	25
CM1	25	23
CM2	34	19/20

☛ Les exercices de sécurité ont été effectués et très bien suivis par les élèves ; il reste une alerte incendie à faire.

☛ Le **budget** alloué par la commune est de 3000 € (+ aide pour les sorties en bus).

Les 2 sorties en mars à Vigy ont été évoquées : 90 € pour les non-adhérents à l'APE et 70€ pour les adhérents. Les activités sur place ont été multiples : marche, théâtre, poney, veillée avec contes, hip-hop, pêche, marche de nuit etc. Un petit bémol pour le 1<sup>er</sup> groupe dû à une grippe bien partagée parmi les élèves.

#### **Activités prévues :**

Sorties cinéma, rencontres USEP, permis vélo et piétons, journée festive avec les Francas fin juin pour le départ des CM2.

Dates à retenir : samedi le 13 mai de 10 à 12h, nettoyage de printemps avec la commune  
mardi le 04 avril, photo de classe

☛ Les demandes de travaux ont été transmises au Service Technique :

☛ Demande des parents d'élèves

Une intervention pour la sensibilisation contre le **harcèlement** scolaire, physique et sur les réseaux sociaux est prévue à la demande des parents d'élèves et ce pas seulement pour les élèves mais également pour les parents.

#### **☛ Conseil de l'école maternelle du 28 mars 2023**

De nombreuses actions pédagogiques ont été menées depuis la dernière rentrée :

- St Nicolas, Illumination du sapin de Noël, chants et lettre au Père Noël, réalisations culinaires avec les Francas, matinée récréative de motricité, restitutions pédagogiques avec les parents, fête du déguisement avec animation, danses et chants

#### **Actions à venir :**

- courant mai rencontre famille/école pour l'évolution des enfants, liaison entre les CP et la GS avec des activités maternelles et élémentaires, découverte des classes de CP, rencontre goûter dans la cour, expo d'art, poésies/chants/cadeaux pour la fête des mères et de pères, matinée sport avec plusieurs ateliers avec les Francas et les parents

- Exposition des arts prévue en juin jusqu'à la prochaine rentrée en mairie avec demande de bien vouloir signer le « Livre d'Or » après votre visite.

☛ Le **budget** alloué par la commune est de 3500 € à partager entre les 3 sections pour les consommables (peintures, feutres, papiers etc.).

☛ Les exercices de sécurité ont été effectués le 29/09, 21/10 et 15/12/2023 avec l'élémentaire.

Prévision de Mme BENHAÏM des effectifs pour la rentrée :

PS 29 élèves

MS 18 élèves

GS 23 élèves

Les inscriptions de la mairie pour la rentrée scolaire de PS sont en cours :

31 enfants nés en 2020 : - 6 dossiers déposés  
- 4 sorties (déménagement ; autre école)  
- 1 sortie (n'habite plus à Oeting)

Dérogations entrantes : - 4 demandes pour la PS  
- 2 demandes pour le CP

Article paru dans le RL :

## « Préinscriptions en maternelle pour la rentrée scolaire 2023/2024 à OETING »

Les **préinscriptions** pour la rentrée scolaire 2023/2024 à l'école Maternelle l'Ile aux Enfants, des enfants nés en 2020 et résidants sur la Commune sont ouvertes dès le lundi 20 mars jusqu'au 21 avril 2023.

**La commune choisit de privilégier les démarches dématérialisées. Il convient d'adresser le dossier complet par mail à [mairie@mairie-oeting.fr](mailto:mairie@mairie-oeting.fr) ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.**

Les pièces à fournir sont : fiche de renseignements complétée et signée (téléchargeable sur le site internet de la mairie), livret de famille complet (parents et tous les enfants), justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité...). En cas de séparation, l'autorisation de scolarisation du second parent doit être fournie, ainsi que la copie de sa pièce d'identité et, le cas échéant, le jugement relatif à l'autorité parentale.

Les dossiers sont disponibles sur le site de la Mairie [www.mairie-oeting.fr](http://www.mairie-oeting.fr)

Les dates des **admissions définitives** aux écoles par les directeurs (maternelle et élémentaire) seront communiquées ultérieurement.

Pour tout renseignement, contactez le Service Général de la Mairie au 03 87 87 33 11 »

### ☛ Périscolaire

Une réunion du Comité de pilotage communal est prévue le 03 avril 2023 avec les Francas et la CAF pour faire le point sur l'avenant unique 2023 et la CTG (Convention Territoriale Globale) ainsi que la mise à disposition d'un agent communal.

### ☛ Associations

Les **manifestations** prévues dans la commune pour les 3 prochains mois sont (les compléments d'informations seront diffusés sur les réseaux) :

AVRIL :	./.	
MAI :	1 <sup>er</sup>	Marche du Club Canin
	14	Marche AIA
JUIN :	10, 11, 12	Brockelfest (thème : les métiers d'hier et d'aujourd'hui)

---

Mme KIEFFER Annick : des personnes du lotissement Le petit Bois où la MAM est construite m'ont interrogée sur le délai restitution des cautions versées au lotisseur. Il leur a été déclaré que d'abord c'est la mairie qui doit reprendre les droits sur ce lotissement. Et que cela aurait dû être fait il y a déjà plus d'un an !

Le Maire : oui c'est vrai. Nous attendons encore que le lotisseur privé nous apporte les certificats de conformité. Et tant que ce n'est pas terminé, nous ne reprendrons pas la voirie. Nous attendons sur le bureau d'études aussi.

**La séance est levée à 21 h 00**

**M. DERUDDER Germain** :

**Mme NEUMAYER Laurence** :

**M. FROEHLINGER Didier** :

**Mme SPINDLER Annette** :

**Mme BOURGUIGNON Magali** :

**M. SOTGIU Mario** :

**Mme MULLER Christiane** :

**M. LOMBARDI Mario** : **Excusé**

**M. ZUSCHROTT Franz** :

**Mme SCHIFFER Isabelle** :

**FREYMANN Rachel** :

**M. SCHAEFFER Yves** : **Procuration**

**Mme PACIELLO Virginie** :

**M. WEBER Jean-Marc** :

**M. KOMAC Geoffroy** : **Procuration**

**Mme BOSLE Emilie** :

**Mme DIEUDONNE Myriam** :

**Mme BACH Christelle** :

**M. SCHLUPP Loïc** : **Absent**

**M. DANN Daniel** :

**Mme THILLEMENT Céline** :

**Mme KIEFFER Annick** :

**M. GIGLIA Emmanuel** : **Procuration**